Lettre aux mamans sur l'éducations n° 6

Publié le 1 juillet 2006 7 minutes

N° 6 - Juillet 2006



Dans ma précédente lettre je vous disais qu'il y a deux siècles environ, l'homme a changé l'ordre voulu par Dieu et, de ce fait, **par sa désobéissance**, il a répandu des erreurs et des mauvaises habitudes dans toute la société, dans les familles et même dans l'éducation de l'enfant. Ce désordre, je vais essayer de vous le démontrer, pour vous aider dans votre vocation d'éducatrice de votre enfant, tâche rendue si difficile de nos jours, j'en conviens.

Vous le constatez, on ne parle de tous côtés que **des droits de l'enfant**, à tel point que l'on voudrait faire croire que les parents n'ont plus rien à dire. L'enfant le sait et il en profite pour satisfaire ses caprices et ne plus obéir, quitte à se révolter à l'âge de l'adolescence. Mais,... lui a-t-on vraiment appris à obéir ? et tout petit ? Oui, certains parents sont alors démunis et ne savent plus que faire.

Que nous enseigne le catéchisme sur ce point ?

Tout d'abord, les trois premiers commandements nous apprennent nos **devoirs envers Dieu**, qui est notre Créateur et le Maître de toutes choses ; à savoir :

- l'adoration qui est due à Dieu seul, Un et Trine (honorer <u>Dieu</u> Lui-même),
- le respect envers le saint Nom de Dieu (honorer son saint Nom),
- la sanctification du Jour du Seigneur (honorer son saint <u>Jour</u>).

Le nom de Dieu est inscrit dans ces trois commandements.

Puis viennent les sept autres commandements qui nous enseignent **nos devoirs envers le prochain et donc nos rapports avec lui.** L'objet du **4 commandement** nous concerne tous et nous dicte nos devoirs envers le prochain : nos parents, nos supérieurs, nos éducateurs, mais d'abord nos parents.

« Tu honoreras ton père et ta mère. »

Dans l'Ecriture Sainte, au passage de l'Exode (chapitre 20, V. 12), il est écrit :

« Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne ».

Ce commandement, dans certains catéchismes, est formulé comme suit : « Tes père et mère honoreras, pour que tu vives longuement ». Autrement dit, celui qui observe ce commandement reçoit les bénédictions de Dieu, même déjà sur terre.

Ce commandement a pour principal **objet** les <u>devoirs de l'enfant</u> envers ses parents ; mais il comprend aussi <u>les devoirs des parents</u> envers leur enfant, ainsi que les devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs, des maris et des épouses.

Je voudrais, en premier lieu, parler des devoirs des parents, car cela vous aidera dans la conduite à prendre vis-à-vis de l'enfant pour l'aider à observer, lui aussi, ce 4 commandement. Il est bon que l'enfant sache que, vous aussi, vous avez des devoirs envers lui. Car l'enfant étant ainsi averti de l'obligation pour les parents de le traiter comme je vais vous le dire, celui-ci aura plus de considération pour les conseils et même les reproches recus des parents.

Quels sont les devoirs des parents vis-à-vis de leur enfant ?

Regardons la Sainte Famille et plus particulièrement dans le mystère de Jésus retrouvé au Temple par la Très Sainte Vierge Marie et Saint Joseph.

<u>Le premier est de **le nourrir**</u>. Par nourriture, il faut entendre tout ce qui est nécessaire à la vie : aliments, vêtements, habitation... Ainsi, le père doit travailler pour subvenir à toutes les nécessités de sa famille. Il faut apprendre ici à l'enfant le devoir de reconnaissance.

<u>Le deuxième est de **l'instruire**</u>. Il y a deux instructions : l'ordinaire reçue à l'école, et la religieuse donnée au catéchisme. C'est à cette dernière que Jésus fait allusion quand Il dit à sa Mère qui le retrouve au temple :

« Ne fallait-il pas que je sois aux choses de mon Père ? »

La première instruction donne à l'enfant quelques « recettes » pour la vie ici-bas. Elle a une véritable valeur qu'il ne faut pas négliger, car un enfant qui a de l'instruction a plus de facilités pour gagner sa vie. Mais la seconde apporte à l'enfant les moyens de parvenir plus tard à une éternité de bonheur. C'est donc cette dernière instruction qui donne à l'enfant le plus grand bien, et qui est la plus nécessaire, puisque la bonne ou mauvaise éternité en dépend. Les parents qui la négligeraient, seraient gravement coupables (d'où l'importance du choix d'une école vraiment catholique).

<u>Le troisième est de **l'éduquer.**</u> C'est-à-dire le corriger et l'encourager, car il a des défauts qui sont les ennemis de son âme et il a des qualités et des talents à faire fructifier. Ceci n'a pas été le cas de la Sainte Vierge et de Saint Joseph, car ils n'ont pas eu à corriger l'Enfant-Jésus. Il n'avait que des vertus. Mais il fut le seul enfant de ce genre ; aussi, le devoir de tout parent est de tenir compte de ces deux points pour l'éducation de l'enfant. Que dit la Sainte Ecriture à ce propos ?

« N'épargne point la correction au jeune enfant ».

Et ailleurs:

« Un cheval indompté devient insupportable et l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent ».

Ces paroles s'appliquent très bien à l'enfant gâté. Et je crois que beaucoup de parents gâtent trop leur enfant en négligeant ce troisième devoir. Il ne suffit pas de corriger, il faut bien le corriger, c'est-à-dire, bien approprier la punition à la faute. Trop souvent j'ai vu punir d'une manière inconsidérée ; soyez certaine qu'alors la punition ne portera aucun bon fruit mais plutôt de mauvais. La punition a normalement, pour premier but, la correction, et donc, doit être proportionnée à la faute. Je compte aborder ce point d'une manière plus étendue dans une autre lettre.

Saint Pierre Damien disait:

« Celui qui ne réprimande pas ses enfants quand ils volent des œufs, les verra bientôt voler des chevaux ; celui qui d'abord n'était qu'un petit voleur deviendra avec le temps un grand voleur ».

Un proverbe dit : « Qui aime bien, châtie bien ». En général, si vous amenez l'enfant à reconnaître sa faute et à se repentir (c'est, à mon avis, le plus important) il acceptera la punition, car il a un grand sens de la justice (sauf s'il est déjà déformé sur ce point).

<u>Le quatrième est de lui donner le bon exemple</u>. Tel père, tel fils. Telle mère, telle fille. La conduite des parents est le livre dans lequel l'enfant s'instruit. Un proverbe dit avec raison, qu'on apprend plus avec les yeux que par les oreilles. Le bon exemple des parents est le meilleur catéchisme de l'enfant. Il ne suffit pas que les parents évitent le mal ; il faut qu'ils fassent le bien, qu'ils prient Dieu matin et soir, qu'ils aillent à la messe le dimanche, reçoivent les sacrements régulièrement, et qu'ils remplissent tous les devoirs chrétiens.

Et puisque nous sommes au début de ces vacances d'été, n'oubliez pas, Chère Madame, de mettre à profit ces quelques lignes pour l'amour de Jésus qui règne dans l'âme de votre enfant baptisé. Apprenez-lui la pudeur, le respect de son propre corps, celui-ci portant la présence divine dans son

âme. Apprenez-lui à s'habiller correctement, comme s'habillerait Jésus. Et pour cela, faites en sorte que votre tenue ne contredise pas vos dires. L'enfant a un esprit logique. Votre exemple, il le voit. Vous lui inspirerez le respect qu'il vous doit, si vous avez le courage de lui montrer le bon exemple. Que Notre-Dame soit votre guide et votre modèle tout au long de ces vacances passées en famille..... (à suivre...)

Une Religieuse.

@Adresse courriel de la Lettre aux mamans sur l'éducation